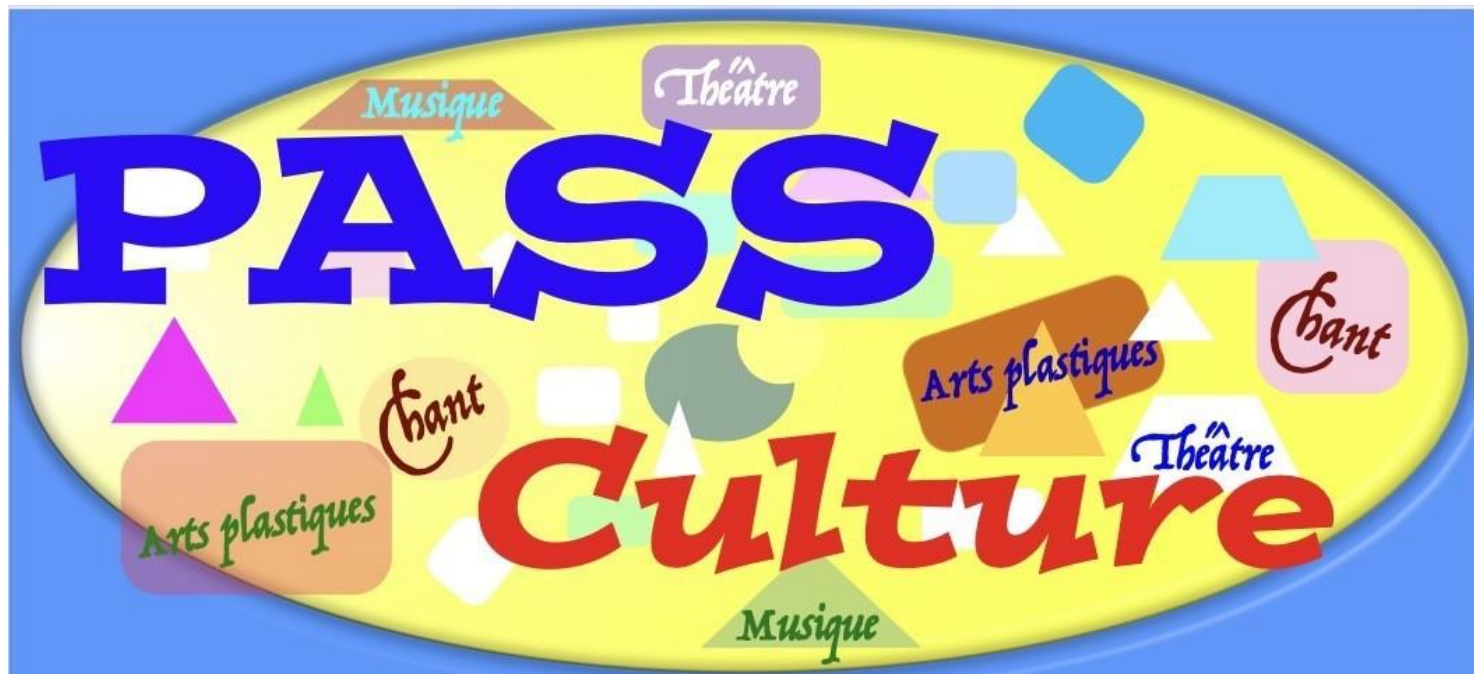




PASS CULTURE 2026/2027

La commune de La Frette-sur-Seine renouvelle son dispositif visant à favoriser les pratiques culturelles pour les jeunes frettois. Une aide financière sera allouée pour l'adhésion à une association ou un organisme extérieur à la ville pour la pratique du théâtre, des arts plastiques, de la musique ou du chant (pour une cotisation annuelle supérieure à 400 €). Sont concernés les enfants de 6 à 16 ans pour la saison 2026/2027 (du 1er septembre 2026 au 3 juillet 2027).

Montant de l'aide :

120 €/enfant pour un quotient familial CAF jusqu'à 1110.

100 €/enfant pour un quotient familial CAF à partir de 1111.

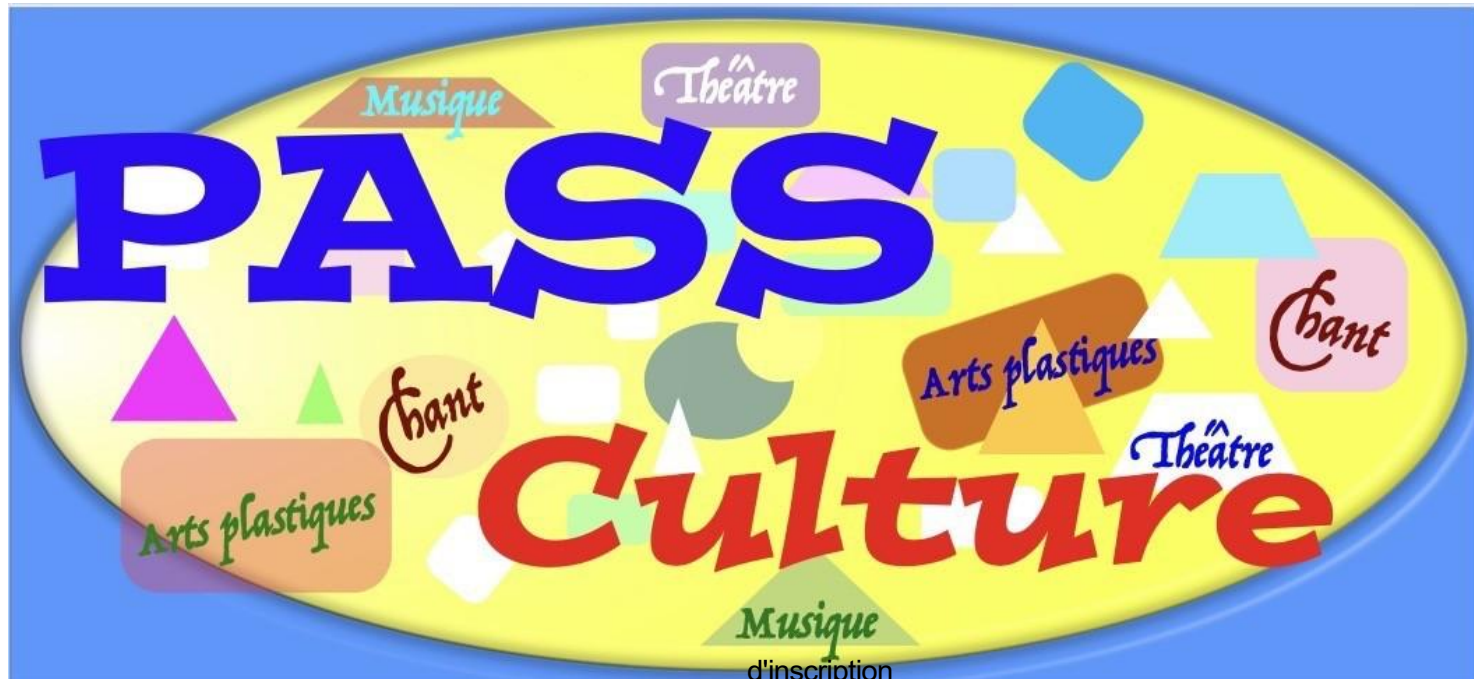
Modalités :

Formulaire à remplir et à remettre en mairie au plus tard le 30 novembre 2026 avec présentation du justificatif de paiement, attestation CAF, justificatif de domicile de moins de 3 mois et RIB.

Renseignements :

Mairie 01.39.31.50.00

mairie@lafrettesurseine.fr



Formulaire

Parent :

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Enfant :

Nom :Prénom :

Né(e) :

Activité choisie :

A La Frette, le

Signature du parent

Pièces à joindre :

Justificatif de paiement à l'activité culturelle, Attestation CAF (avec indication du quotient familial), Justificatif de domicile de moins de 3 mois, Relevé d'identité bancaire - Dossier à retourner en mairie sous enveloppe.